

Nos propositions pour la filière

« Il faut supprimer les distorsions de concurrence entre les pays européens (droit du travail, réglementation en matière de protection des plantes, d'irrigation, etc.) en abrogeant les sur-transpositions françaises ou en interdisant l'importation des produits ne répondant pas aux exigences françaises. »
Max Laurilleux, viticulteur dans le Maine-et-Loire

« En attendant d'avoir des produits de remplacement ou alternatifs, l'utilisation du cuivre reste un produit indispensable aux producteurs en agriculture biologique et conventionnelle. Selon les régions et les années, les producteurs lissent l'utilisation. L'interdire, serait condamner les récoltes futures. »
Martine Becker, viticultrice en Alsace

« Il est nécessaire de défendre la liberté d'entreprendre et de ne rendre obligatoire aucune assurance récolte. S'assurer doit être un choix délibéré et non une contrainte. Nous préférons d'autres alternatives comme favoriser la mise en place du Volume complémentaire individuel (VCI) et améliorer le dispositif des Dotations pour aléas. »
Patrice Bersac, viticulteur en Ile-de-France

« Il est vital de mettre en place un véritable plan de gestion, administré localement par les viticulteurs, pour lutter contre la flavescence dorée. »
Michel d'Espagnet, viticulteur dans le Var

« Le calcul de l'Indicateur de fréquence de traitements (IFT) doit évoluer, notamment en ne prenant plus en compte les traitements obligatoires (comme ceux pour la flavescence dorée). »
Alain Queyral, viticulteur en Dordogne

« Il faut militer pour un retour de l'aide aux moûts concentrés (MC et MCR), qui serait bénéfique pour les producteurs du Midi, actuellement confrontés à de grandes difficultés économiques. »
Olivier Duchamp, viticulteur dans l'Hérault

La section viticole



Xavier Desouche
Viticulteur en Charente
Président de la section viticole

« À la section Viticole de la Coordination Rurale, la défense du revenu est au centre de nos préoccupations. »

Dans l'ensemble des commissions où nous sommes présents, notre souci est de toujours prendre position dans l'intérêt des seuls viticulteurs et nous ne nous laissons pas influencer par les intérêts commerciaux ou idéologiques.

Notre section vous représente, à travers des viticulteurs et vigneronnés bénévoles et en activité, afin de toujours être en phase avec la réalité du terrain et les enjeux quotidiens de notre métier.

Comme le dit Michel Jouanolou, agriculteur Haut-Pyrénéens : « **On entre à la Coordination Rurale, comme on entre en résistance** ». »

Coordination Rurale - Section Viticole -

1 impasse Marc Chagall - 32 000 AUCH

Animateur : Florian BEZE
Tél. : 05 62 60 32 81 - Mobile : 06 44 33 25 58
E-mail : florian.beze@coordinationrurale.fr



Viticulture



Valérie Giudicelli
Viticultrice en Corse



Défendre notre passion

Vivre de notre métier

Parole d'adhérent



Maxime Chéneau
Viticulteur à Mouzillon (44)

Maxime s'est installé en 2011 et a rejoint son père sur le domaine familial de Mouzillon. Il nous présente brièvement son domaine et son engagement :



Nous sommes installés sur 68 ha dont une cinquantaine en AOC Muscadet. L'essentiel de la production est vendu en Bretagne et une part grandissante est exportée aux États-Unis et en Europe.

J'ai rejoint la Coordination Rurale dès mon installation. Je me suis retrouvé sur des sujets importants tels que les maladies du bois et les prix rémunérateurs. La préservation des terres agricoles et l'amélioration de l'étiquetage des vins en termes d'origine me touchent particulièrement, moi qui suis attaché à mon identité régionale.

Le vignoble nantais doit reconquérir ses marchés et diversifier son offre pour retrouver une économie vertueuse gage de meilleures marges. »

Nos actions pour la viticulture



MALADIES DU BOIS : LE FLÉAU MAJEUR

Les maladies du bois rendent improductibles plus de 13 % du vignoble français, soit une perte de 1,5 milliard d'euros par an ! Ce fléau en viticulture est le plus grave de l'agriculture française.

LA CR DEMANDE que l'État s'engage plus fortement, à travers des actions sanitaires, une diversification des approches publiques et privées en recherche fondamentale et appliquée, une amélioration de la surveillance et de la prévention, et des investissements bien au-delà des quelques millions d'euros actuels.

RELANCER LA PÉPINIÈRE FRANÇAISE

La pépinière française a besoin de renouveler ses vignes mères pour faire face aux maladies et accélérer la fourniture de plants résistants. Sa capacité de recherche est bloquée par une réglementation excessive et monopolistique adossée à une marque unique.

LA CR DEMANDE la simplification de toutes les procédures (recherche, inscription, classement, commercialisation), la mise en place de parcs régionaux de vignes-mères aptes à la sélection multi-clonale et massale hors des zones viticoles contaminées et la réduction des délais d'agréments.

UN ÉTIQUETAGE SIMPLE

Le processus européen d'uniformisation de l'information sur les produits de consommation manque de clarté et d'équilibre. Un flot d'informations n'aidera pas le consommateur à mieux identifier l'origine du vin et sa qualité.

LA CR DEMANDE à la Commission européenne de clarifier la notion d'ingrédients dans le processus de vinification et de définir, avec les viticulteurs, ce qui est objectivement utile aux consommateurs et ce qui doit figurer sur l'étiquette et dans des supports autres.

CONSOMMATION RESPONSABLE DU VIN

La politique de santé publique actuelle vise à dénormaliser la consommation d'alcool et à diaboliser le vin. En réalité, le vin n'est pas à l'origine des abus tels que la saoulerie brutale (binge-drinking). Le vin est une composante majeure de convivialité et de notre art de vivre.

LA CR DEMANDE aux responsables politiques d'arrêter de diaboliser le vin. Les vigneron sont **leaders** en consommation responsable, **pas dealers**.

RAISONNER NOTRE PHYTOPHARMACIE !

En France, les procédures d'agrément des nouveaux produits (SDN) ont un coût prohibitif qui pénalise la recherche tous azimuts et rendent les viticulteurs dépendants de firmes.

LA CR DEMANDE que l'agrément des produits phytopharmaceutiques soit européen, largement ouvert aux produits naturels et établi avec les utilisateurs.

URBANISME ET OBSTACLES

La réglementation sur les Zones non traitées (ZNT) et sur les obstacles se fait au détriment des terres agricoles et sans tenir compte des réalités du terrain.

LA CR DEMANDE de préserver plus efficacement la sécurité et la santé des populations et demande que les ZNT et l'effacement des obstacles en bord de route soient définis avec les agriculteurs et que les coûts de réalisation soient pris en charge.

Retrouvez l'ensemble de notre projet sur le site Internet :
www.coordinationrurale.fr